

## LE GRAND COLOMBIER DÉNATURÉ

Les collectivités territoriales ont déployé énormément d'énergie ces dernières années, pour promouvoir le Grand Colombier et dynamiser la région sur un plan touristique. Une économie s'est mise en place et l'accueil de touristes, toujours plus nombreux, risque d'être perturbé.

De plus, cette politique de valorisation du massif se poursuit dans le cadre d'une labellisation ENS (Espace Naturel Sensible). En effet, ce site remarquable nécessite d'être préservé car il représente un réservoir important de biodiversité.

Le territoire Bugey Sud a construit son économie touristique autour du vélo, et le Grand Colombier est le point d'attraction. Des sommes publiques considérables ont été engagées pour initier cette politique qui porte aujourd'hui ses fruits. Le projet de carrière risque de porter préjudice à cette stratégie.



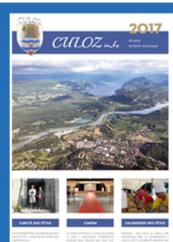
*"Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants."*

Antoine de SAINT-EXUPÉRY

## AGENDA

FÉV / MARS 2017

Mercredi 15 février 17h et 20h30 - Salle des Fêtes	CINÉMA Par CinéPhoébus
Samedi 18 février 20h30 - Salle des Fêtes	THÉÂTRE "Pizza Révolution" Par Cie de Chautagne
Sam. 25 et dim. 26 février Salle Jean Falconnier	TOURNOI DE FOOT EN SALLE Par l'US Grand Colombier
Samedi 10 mars 20h - Salle des Fêtes	MASTERCLASS ZUMBA Par Fitness Attitude
Dimanche 12 mars Salle des Fêtes	VENTE COUSCOUS ET BRIOCHES Par le Sou des Écoles



**CULOZ  
INFO  
2017**

A la suite d'un problème d'impression, la distribution de Culoz Info a été retardée. Il ne pourra être distribué avant la fin du mois. Merci de votre compréhension.

Toutes les infos sur le site : [www.culoz.fr](http://www.culoz.fr) / 04 79 87 00 29 / [mairie@culoz.fr](mailto:mairie@culoz.fr)



# Le Culoz'

NUMÉRO 21 • FÉVRIER 2017

*lien*



## DOSSIER DU MOIS

### La carrière d'Anglefort

### EDITO

Le projet d'ouverture d'une très grande carrière d'une superficie de 20 000 m<sup>2</sup>, à proximité de Culoz, va à l'encontre des intérêts de tous les habitants de notre vallée et altèrera irrémédiablement notre qualité de vie.

En effet, nous avons la chance de pouvoir bénéficier d'une biodiversité préservée et de reliefs magnifiques qui nous permettent d'envisager pour l'avenir, un fort développement touristique.

Tel est l'objectif que la municipalité s'est fixé et déjà, notre travail et nos efforts portent peu à peu leurs fruits.

A l'heure où nous parlons de cadre de vie, de réduction des polluants, de zéro phytosanitaire, de sécurisation, de transports doux... cette carrière est un contresens. Plus d'un camion toutes les cinq minutes viendra s'ajouter à la circulation actuelle déjà dense et ceci, pour acheminer des gravats sur le bassin genevois. Ces camions pour la plupart, passeront sur la commune de Culoz.

C'est en parti pour ces raisons, que la municipalité a voté le 25 janvier dernier, contre l'ouverture de cette carrière.

Je vous laisse donc le soin de prendre connaissance de ce dossier.

Marc GUILLAND  
Adjoint à la communication





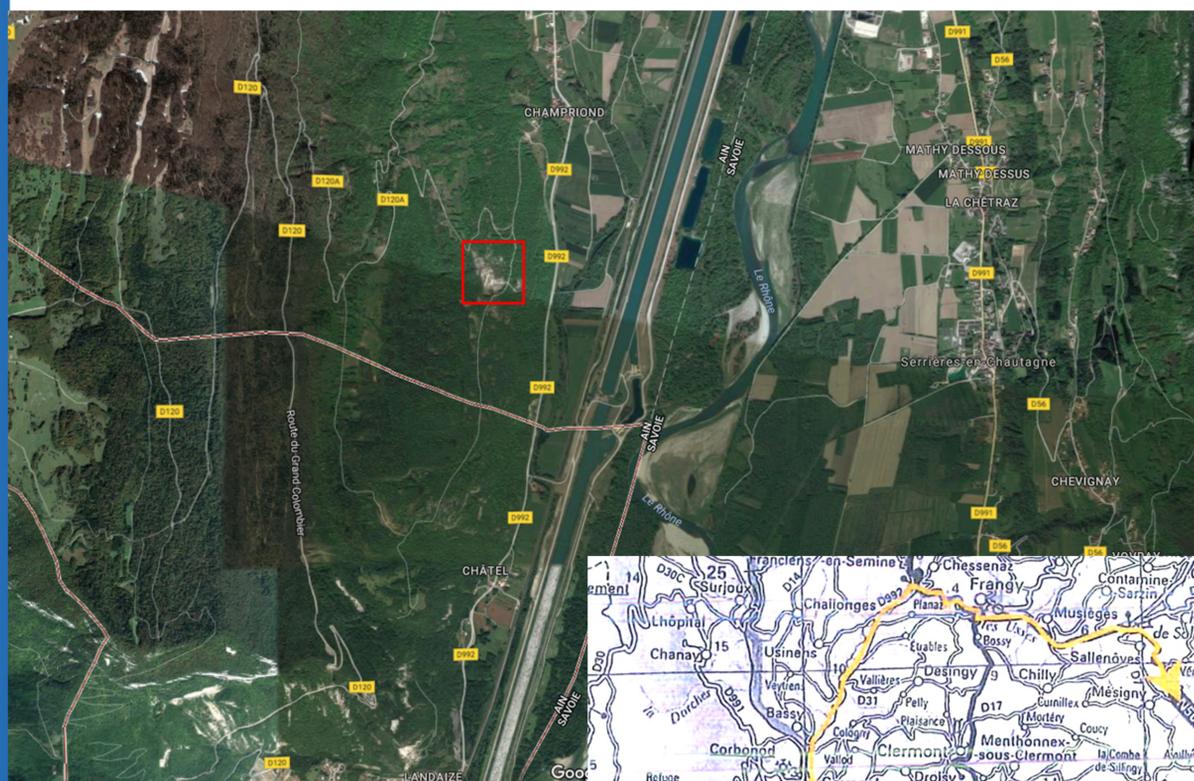
## UNE NOUVELLE CARRIÈRE

Le projet d'ouverture de la carrière de St Cyr à Anglefort a été présenté aux conseils municipaux d'Anglefort (01), Ruffieux (73), Serrières (73) et Motz (73).

L'enquête publique a eu lieu entre le 12 décembre 2016 et le 13 janvier 2017.

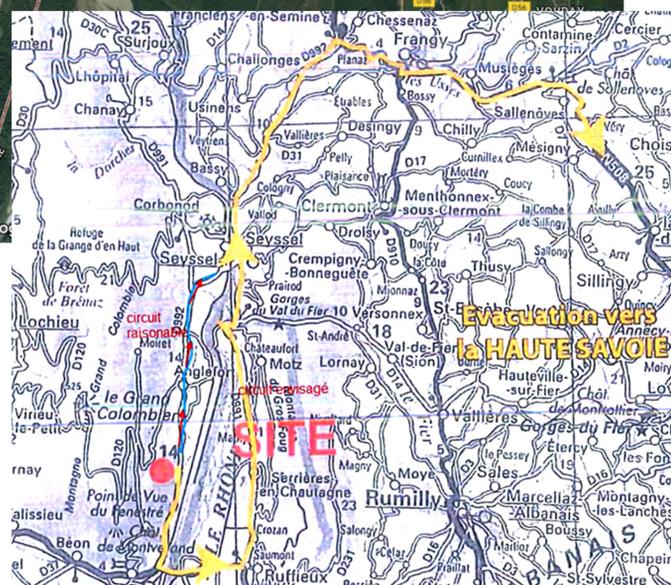
Ce projet a pour but d'exploiter une carrière en roches massives pour la production de granulats, une installation de traitement de matériaux et une aire de transit de produits minéraux.

Cette carrière est destinée à alimenter essentiellement, les secteurs Est du département de l'Ain, et Nord-Ouest du département de la Haute-Savoie.



### SITUATION :

Commune d'Anglefort aux lieux dits "Combe Debest", "Combe d'Enfer" et "Combe Masson"



### QUELQUES CHIFFRES

- Exploitation du site autorisée pour **30 ans**
- **90 passages de camions** supplémentaires par jour
- Production moyenne annuelle : jusqu'à **300 000 tonnes**
- une installation de traitement prévue et station de transit de **8 000 m<sup>2</sup>** (soit environ 1 hectare)

## POURQUOI LE CONSEIL MUNICIPAL EST OPPOSÉ A CE PROJET ?

Lors de sa séance en date du **25 janvier 2017**, le **Conseil Municipal de Culoz a décidé, à l'unanimité, de s'opposer à ce projet.**

Il craint en effet que celui-ci dégrade durablement la qualité de vie des riverains, l'environnement et la sécurité sur les axes routiers.

**L'impact paysager :** l'exploitation d'une carrière sur le versant Est du Colombier aura un impact important sur l'unité paysagère du Colombier. L'exploitation dénaturera durablement et inexorablement le site, sur une surface de 20 hectares (équivalent à 20 terrains de foot).

**Le bruit,** généré par l'installation ainsi que les tirs de mines auront des conséquences sur les habitants du hameau de Chatel, voire au delà. En effet, les engins de chantier engendreront nécessairement des nuisances sonores, plus particulièrement audibles en période estivale. A ce jour, aucune modélisation de la propagation du bruit n'a été publiée alors que nous sommes face à la création d'un nouveau site d'exploitation.

**Les poussières** induites par le concassage et la circulation sur site des engins, dégraderont l'esthétique paysagère (dépôt blanc sur la végétation), nuiront à la biodiversité (le dépôt sur le feuillage impactera la photosynthèse) et la qualité de l'air se trouvera dégradée.

Le conseil municipal regrette que l'exploitant compte uniquement sur la climatologie pour atténuer ces phénomènes.



L'augmentation du trafic de poids lourds dans la traversée de Chatel aura de fortes conséquences sur **la sécurité** des habitants du hameau, notamment lors des ramassages scolaires. Par ailleurs, le conseil est dubitatif quant au chiffre de poids lourds annoncé d'environ 90 et craint que celui-ci dépasse les 100 camions par jour.

Les élus s'interrogent sur la pertinence de l'itinéraire proposé. Le circuit d'évacuation doit se faire en direction de Culoz (par le Sud) pour remonter ensuite vers le Nord (via la Chautagne), alors qu'une route directe passe par Anglefort.

**La dévaluation des biens :** les nuisances relevées au quotidien dévaloriseront les biens fonciers des propriétaires les plus proches du site et des voies empruntées. Les biens locatifs pourraient subir une décote.

Les infrastructures (routes, trottoirs, ponts), financées par les contribuables subiront des détériorations et ce, sans contrepartie pour la commune de Culoz.

Le conseil municipal regrette que les modes d'évacuation se fassent par la route et non par voie ferroviaire comme le prévoyait l'exploitant au départ.